

---

Les livraisons de légumes de conservation, dont la pomme de terre, ont aussi connu une forte augmentation. La hausse de la part des exportations destinées aux États-Unis témoigne également d'une diminution des exportations de produits autres que les céréales vers la CEE et d'un certain fléchissement des exportations vers le Japon, comme dans le cas de la viande de porc.

Le marché américain revêt une importance particulière pour les exportations canadiennes de bovins et de porcins sur pied (89 pour cent du total des exportations), de sucre (95 pour cent), de viandes bovine et porcine (82 pour cent), de graines destinées à l'ensemencement (79 pour cent) et de produits de l'érable (77 pour cent). L'importance relative du marché américain pour d'autres groupes de produits primaires est indiquée au tableau 2.2.

Les États-Unis sont le principal fournisseur de produits agro-alimentaires importés pour le Canada, qui représentent 55 pour cent des importations. La tendance à la baisse constatée au cours des dernières années pour les importations agricoles en provenance des États-Unis ne s'est pas maintenue en 1986. En fait, les achats canadiens de produits agricoles américains ont progressé de 207 millions de dollars pour s'établir à 3,6 milliards de dollars en 1986; cette hausse est imputable surtout aux légumes frais et s'explique par une production intérieure moins abondante que prévu.

L'amélioration des échanges de produits agricoles entre le Canada et les États-Unis décrite ci-dessus a été périodiquement menacée ces dernières années par des mesures commerciales prises par les États-Unis. Un certain nombre de mesures protectionnistes spéciales ont été appliquées par ce pays contre des produits agricoles canadiens. Il y a eu, entre autres, l'imposition d'un droit compensatoire sur les exportations de porcs sur pied, d'un droit anti-dumping sur les framboises de la Colombie-Britannique, la fixation de contingents d'importation plus restrictifs pour le sucre et certains produits contenant du sucre, un harcèlement continué contre les envois de pommes de terre des Maritimes et des difficultés périodiques avec les exportations d'autres légumes en provenance de l'Ontario et du Québec. De plus, des mesures récentes prises par des États du Mid-West américain ont fait planer une incertitude considérable sur les exportations de bovins sur pied, à cause de l'emploi prétendu de chloramphénicol par les engraisseurs au Canada. Il y a eu également des plaintes concernant les exportations de produits céréaliers vers les États du Pacifique, exportations qui bénéficiaient de subventions au transport. Ces litiges commerciaux montrent combien délicate est la situation du commerce de produits agricoles entre le Canada et les États-Unis et mettent en évidence la nécessité de réduire au minimum les mesures que pourrait prendre éventuellement ce pays au détriment des exportations canadiennes.